

Date d'affichage : 19/10/2026

**COMMISSION DES COUPES SENIORS
REUNION DU 15/10/2026**

Membres présents : Mme Bernadette GOSSET, MM Régis DEHONDT, Franck LAHOUSSE, Hervé LANNOY.

Assistent à la réunion : Mme Corinne DUFOUR, directrice administrative, Séverine GOSSET référente secteur audomarois de la Commission féminine.

M. William VIMEUX, président du Pôle Compétitions.

Excusés : MM Stéphane MILLE, Franck PORET, Freddy PLAYE, Patrick QUENIART.

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance.
2. Tirage au sort des Coupes de District : Coupe D1/D2/D3, Coupe DEFISPORT D1, Coupe COTE D'OPALE D3, Coupe CLUB SPORT PRO D2, Coupe INTERSPORT D4/D5 et Coupe DG BURO D6/D7.
3. Questions diverses et clôture.

M Hervé LANNOY, président souhaite la bienvenue aux membres présents.

M Franck LAHOUSSE est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 14h00.

Tirage au sort des Coupes de District : ces rencontres auront lieu le 25/10/2026 (10h30 et 15h00)

Coupe D1/D2/D3	10 rencontres	25/10/26 15h00
Coupe DEFISPORT D1	8 rencontres	25/10/26 15h00
Coupe CLUB SPORT PRO D2	12 rencontres	25/10/26 15h00
Coupe COTE D'OPALE D3	12 rencontres	25/10/26 15h00
Coupe INTERSPORT D4/D5	18 rencontres	25/10/26 10h30
Coupe DG BURO D6/D7	16 rencontres	25/10/26 10h30

Exempts :

Coupe D1/D2/D3 : LA CAPELLE1, LANDRETHUN LE NORD1, CALAIS SO1, GUINES ES1, HESDIN1, AUCHY LES HESDIN1, ROQUETOIRE1, BLARINGHEM2, DESVRES3, ATTIN1, ARDRES1, FORT VERT1, SENINGHEM NIELLES1, ST OMER ESSOR1, HELFAUT1, PAYS DE ST OMER2, OYE PLAGE1, COULOGNE1, TOURNEHEM1, CALAIS CATENA1, EQUIHEN1, ST LEONARD1.

Coupe DEFISPORT D1 : QUIESTEDE1.

Coupe COTE D'OPALE D3 : TUBERSENT1.

Coupe INTERSPORT D4/D5 : HESDIN OL3, BONNINGUES LES ARDRES2.

Les tirages sont disponibles dans l'agenda des clubs. Les matchs se joueront aux dates fixées au calendrier général du district.

Dispositions réglementaires concernant la coupe D1/D2/D3 :

Le club premier tiré au sort est déclaré club recevant. Il revêt la qualité d'organisateur de la rencontre. Toutefois, dans le cas où le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement deux (2) divisions au moins au-dessous de celui de son adversaire, ce club devient club recevant. Exemple : un club de D1 se déplacera chez un club de D3.

Un rappel concernant la réglementation Coupe Seniors (annexe 21/article 9) : toute équipe déclarée forfait est automatiquement éliminée des coupes suivantes. Les équipes inférieures sont également éliminées de toutes les coupes, droits non remboursés. Les amendes pour forfait sont celles fixées au barème financier.

Enfin, le président de la Commission tient à souligner que la priorité donnée aux déplacements n'excédant pas 35 KMS a été respecté autant que possible, notamment au regard du contexte économique actuel et de la hausse des prix des carburants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le président : M Hervé LANNOY.

Le Secrétaire de séance : M. Franck LAHOUSSE.